



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation des coûts de soin dentaire

Question écrite n° 3583

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la progression des coûts que connaissent les professionnels de la santé bucco-dentaire depuis trop longtemps et dont les enjeux à venir sont primordiaux. En effet, ces praticiens se trouvent dans une période de grande sollicitation, notamment par les volontés gouvernementales de démocratisation des soins dentaires, en même temps que se développe une concurrence des prestations *low cost*. Les chirurgiens-dentistes ont répondu favorablement à l'appel visant à faire profiter un maximum de Français des soins, ce faisant il doit être possible de revaloriser leur travail qui va connaître de grands bouleversements à court terme. Si le bénéfice des soins bucco-dentaires vise à faire progresser la santé de tous, il s'agit aussi de sécuriser la profession dentaire face aux méthodes de soins dites *low-cost* venues de l'est de l'Europe qui ne peuvent satisfaire aux exigences françaises de formation et de vigilance. Ce faisant, il convient d'appuyer davantage les cabinets dans cette opération de démocratisation des soins dentaires. Par ailleurs, les discussions doivent aussi prendre en compte l'aide à l'implantation des professionnels, et notamment dans les territoires ruraux. Les négociations à venir avec la profession des dentistes doivent pouvoir offrir une revalorisation juste et correcte des soins opposables afin que le manque à gagner de certains actes courants ne se répercute pas sur d'autres prestations en honoraires libres. Il s'agit notamment de renforcer l'offre de soins dentaires denses, favorisant l'accès pour tous. C'est pourquoi il est essentiel d'offrir aux praticiens des conditions de travail permettant la démocratisation des soins dentaires dans les meilleures dispositions. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour accomplir son projet d'accès aux soins dentaires pour tous, tout en accompagnant la profession de chirurgien-dentiste.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3583

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6067

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)